

Ph.K.301287  
PRÉSIDENCE DU COMITÉ CENTRAL  
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail \* Démocratie \* Paix

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
CABINET DU CHEF DE L'ETAT

-----  
CABINET MILITAIRE

-----  
CHANCELLERIE

-----  
/ ) E C R E T N° 87/003 / DU 30/12/87  
portant nomination à titre normal  
dans l'Ordre du Dévouement Congolais.

-----

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT  
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX

- (/u - la Constitution du 8 Juillet 1979 de la République Populaire du Congo ;
- (/u - la Loi 076/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'Ordonnance 019/84 du 23 Août 1984, portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u - le Décret 86/903 du 6 Août 1986 désignant le Président de la République en qualité de Grand Maître des Ordres Nationaux et fixant les modalités exceptionnelles d'attributions de la Dignité de Grand Croix ;
- (/u - le Décret 86/895 du 6 Août 1986 modifiant le Décret 60/205 du 8 juillet 1960, portant création de l'Ordre du Dévouement Congolais ;
- (/u - le Décret 86/905 du 6 Août 1986 modifiant le Décret 60/205 du 8 Juillet 1960 fixant les modalités d'attributions des décorations des Ordres du Mérite Congolais, Dévouement Congolais et de la Médaille d'Honneur ;
- (/u - le Decret 86/896 du 6 Août 1986 portant règlementation des remises et du port des Décorations des différents Ordres Nationaux ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE

Article 1er. -- Sont nommés à titre normal dans l'Ordre du Dévouement Congolais.

AU GRADE DE OFFICIER

- MM. - Dominique Rufin APEMBE, Chef de Bureau Réseaux locaux - Inspecteur principal de 4ème échelon ;
- Bernard OKYEMOU, Secrétaire Général de l'ONPT/CNE - Inspecteur principal de 5ème échelon ;
- Emile IBATA, Directeur Régional ONPT - Inspecteur Principal de 5ème échelon ;
- Léonard KINZONZI, Conseiller Mininfo/PT - Ingénieur de 5ème échelon ;



.../...

AU GRADE DE CHEVALIER

- MM. - Marcel Lucas MAHOUKOU, Chef de Bureau d'Etudes Commutation - Ingénieur de 5ème échelon ;
- Gabriel OKOKO, Chef du Projet Central/Réseaux - Ingénieur des Travaux de 2ème échelon ;
- Acace TOUTOUMBA, Chef de Fichier Technique des Abonnés - Contrôleur des IEMS de 4ème échelon ;
- Pascal KIABIKA-BAFOUIDIZO-MASSAMBA, Chef de service Dessin - Ingénieur des Travaux de 3ème échelon ;
- Théodore POUROU, Chef Division Télécoms à la R.D.B. - Ingénieur des Télécoms ;
- Gilbert NDOSSANI, Chef de Projet Télécoms - Inspecteur des TEMS de 2ème échelon ;
- Germain ESSANDOKO, Responsable de la Construction du Réseau des Câbles Aériens du Projet - Contrôleur des IEMS de 4ème échelon ;
- Emmanuel MBOUTOU, Chef de Bureau Communication et Trafic - Ingénieur de 4ème échelon ;
- Jean Serge KENTOUA, Chef I.T.M.C. - Ingénieur des Travaux ;
- Antoine MONDO, Suivi des Travaux du C.T.I. - Ingénieur des Télécoms ;
- Isidore NDONGABEKA, Ancien Directeur des Télécommunications et Coordinateur à l'époque du Projet - Ingénieur des Télécoms ;
- Edouard OMBELE, Chef division Réseau International - Ingénieur des Télécoms.

Article 2. - Les droits de chancellerie prévus par les textes en vigueur sont applicables.

Article 3. - Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de réception, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 30 DÉCEMBRE 1987

Par le Président du Comité Central du  
Parti Congolais du Travail, Président  
de la République, Chef du Gouvernement

GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX

(/u pour l'exécution  
Le Chancelier des Ordres Nationaux

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Colonel Victor TSIKA-KABALA.-